

Most Julie

De: BOISSEAU Fabienne <fabienne.boisseau@culture.gouv.fr>
Envoyé: lundi 10 janvier 2022 15:03
À: Liste - Urbanisme
Cc: udap.haut-rhin
Objet: PA 068 154 21 D0002 à Illzach

Bonjour,

Notre service a bien reçu le dossier cité en objet, pour lequel je n'ai pas de prescription particulière à formuler. Cependant, conformément à l'article L531-14 du code du patrimoine, toute découverte fortuite d'objets ou de vestiges immobiliers intéressant l'archéologie, réalisée à l'occasion des travaux, devra être déclarée sans délai au service régional de l'archéologie.

Bien cordialement

FABIENNE BOISSEAU

Ingénieure

Service Régional de l'Archéologie

Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est

Merci de nous aider à préserver l'environnement en n'imprimant ce courriel et les documents joints que si nécessaire.